|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| REPUBLIQUE DU CAMEROUNPAIX - TRAVAIL - PATRIE…………. |  | REPUBLIC OF CAMEROONPEACE – WORK – FATHERLAND…………. |
| MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE…………… | MINISTRY OF PUBLIC HEALTH…………… |
| SECRETARIAT GENERAL………….. | SECRETARIAT GENERAL…………... |
| DIRECTION DE LA PHARMACIE DU MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES…………… | DIRECTION OF PHARMACY DRUGS AND LABORATORIES…………… |

**Composition du dossier pour l’exercice de la profession de pharmacien en clientèle privée**

**TEXTES DE REFERENCE** :

* + Constitution ;
	+ Loi 90/035 du 10 août 1990 portant exercice et organisation de la profession des pharmaciens du Cameroun ;
	+ Loi n° 96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé ;
	+ Décret 98/405/PM du 22 octobre 1998 fixant les modalités d’homologation et de mise sur les marchés des produits pharmaceutiques ;
	+ Décret n° 2002/209 du 19 août 2002 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
	+ Décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 complété par le Décret n° 2009/223 du 30 juin 2009 portant réaménagement du Gouvernement.

**CONDITIONS A REMPLIR** :

* + Etre de nationalité camerounaise ou produire une convention de réciprocité entre le Cameroun et son pays d’origine ;
	+ avoir payé toutes ses cotisations envers l’Ordre ;
	+ avoir une police d’assurance couvrant les risques professionnels ;
	+ avoir une lettre de libération (salarié ou assistant pharmacien en clientèle privé) ;
	+ justifier d’une année de pratique effective auprès d’une administration publique ou organisme privé à l’intérieur du territoire national ou à l’étranger.

**COMPOSITION DU DOSSIER** :

***Pièces à consulter :***Néant.

***Pièces à fournir :***

* + Demande timbrée adressée au MINSANTE ;
	+ certificat de nationalité datant de moins de trois (03) mois ;
	+ copie certifiée conforme de l’acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
	+ copie certifiée conforme du diplôme de Docteur en pharmacie ;
	+ attestation de présentation de l’original dudit diplôme ou certificat ;
	+ extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
	+ attestation d’inscription au tableau de l’Ordre délivré par le conseil de l’Ordre ;
	+ attestation de pratique effective d’au moins un an à la date de demande pour exercice personnel délivrée par une administration publique ou organisme employeur ;
	+ lettre d’accord de libération délivrée par le dernier employeur (éventuellement) ;
	+ attestation de règlement de toutes les cotisations dues à l’Ordre, délivrées par le Conseil de l’Ordre ;
	+ copie de la convention de réciprocité liant son pays à la République du Cameroun, authentifiée par le Ministère des Relations Extérieures.

**SIGNATAIRE DE L’ACTE** : Le Ministre de la Santé Publique.

**DELAI IMPARTI** : 90 jours.